

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM DU 25 AOUT 2026

Conseillers**Élus :**

15

Conseillers**Présents :**

12

Conseillers**Absents avec****procuration :**

3

Le Conseil Municipal de la Commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le vingt-cinq août deux mille vingt-six à vingt heures, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Madame Patricia BOURGEOIS, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 20 heures 00.

Membres présents :

BOURGEOIS Patricia

GOETZ Jean-Pierre

KRZYZOWSKI Christian

DUTTER Claire (arrivée point n°2)

GRAYER Christian

MEYER Marie-Pia

FUCHS Elsa

GROSHENS Geneviève

SCHNEIDER Raphaël

GAUTSCH Audrey

HAUG Cédric

ZELLER RINGEISEN Cédric

Membres absents avec procuration : FREY Rebecca à GAUTSCH Audrey, KRETZ Jérôme à HAUG Cédric, et SCHMELTZ Mathieu à MEYER Marie-Pia

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du PV du 30 juin 2026
2. Présentation du Plan Intercommunal de Sauvegarde et approbation de la convention de mise à disposition de moyens humains, matériels et bâtimentaires – CCCE
3. Mise en place de l'accueil du matin pour la période 2026-2027
4. Droit de préemption urbain
5. Présentation du rapport annuel du SDEA
6. Travaux
7. Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du PV du 30 juin 2026

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les Conseils Municipaux des Communes d'Alsace-Moselle, le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Madame Solène SCHMITT, en tant que secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du 30 juin 2026

Voté à 14 voix pour

2. Présentation du Plan Intercommunal de Sauvegarde et approbation de la convention de mise à disposition de moyens humains, matériels et bâtimentaires – CCCE

Arrivée Madame Claire DUTTER

Le Maire indique que le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), joint en annexe, est un outil renforçant l'anticipation, l'organisation et la coordination en situation de crise à l'échelle intercommunale. Il constitue également un appui aux Communes en soutien aux Plans Communaux de Sauvegarde.

Un travail préparatoire a été mené avec le Comité de Pilotage composé des membres du Bureau des Maires le 10 juin 2026 afin de partager et enrichir le PICS. Ce PICS a fait l'objet d'une présentation lors du Conseil Communautaire du 24 juin 2026 et a été arrêté par le Président de la 3CE. Evolutif, le PICS fera l'objet d'une mise à jour annuelle et après chaque retour d'expérience majeure afin de garantir son efficacité opérationnelle.

Une convention de mutualisation de mise à disposition de moyens humains, matériels et bâtimementaires dans le cadre du PICS en cas de crise entre les 28 Communes et la 3CE complète ce dispositif afin de faciliter la mise à disposition rapide des moyens humains, matériels et en termes de bâtiments ressources. Cette convention vise à permettre une coordination optimisée des ressources locales en vue de renforcer la résilience du territoire face aux crises, tout en évitant toute confusion avec les missions de secours, qui demeurent du ressort des services spécialisés et des autorités compétentes en matière de sécurité publique.

Cette mise à disposition porte sur les missions suivantes des Plans Communaux de Sauvegarde :

- L'alerte et l'information de la population
- La protection et le soutien de la population
- L'hébergement et le ravitaillement (eau et nourriture de la population)
- La protection des biens et de l'environnement
- La mise en place du retour à la normale : déblaiement, nettoyage, aide aux sinistrés, ...

Les moyens suivants peuvent être mis à disposition :

- Moyens humains : personnels techniques, administratifs, ...
- Moyens matériels : Engins lourds : véhicules de transport, engins de travaux, ...
- Moyens techniques : tronçonneuse, groupe électrogène, débroussailleuse, ...
- Moyens de barrières et de signalisations
- Moyens bâtimementaires : salles pouvant accueillir du public pour la mise en place d'un centre d'hébergement d'urgence ou de regroupement.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Plan Intercommunal de Sauvegarde de la 3CE ;

Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment son article L. 731-4 ;

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif au Plan Intercommunal de Sauvegarde ;

Vu le projet de ladite convention de mise à disposition à conclure ;

Vu la délibération n°2026-151 du Conseil Communautaire portant présentation du PICS et approbation de la convention susvisée de mise à disposition en date du 24 juin 2026 ;

Vu l'arrêté n°2026-43 en date du 24 juin 2026 de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein portant arrêt du PICS de la 3CE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du Plan Intercommunal de Sauvegarde de la 3CE joint en annexe.

APPROUVE la convention de mutualisation de mise à disposition de moyens humains, matériels et bâtimementaires dans le cadre du PICS en cas de crise avec les 28 Communes membres.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Voté à 15 voix pour

3. Mise en place de l'accueil du matin pour la période 2026-2027

Comme évoqué lors du précédent Conseil Municipal, l'accueil du matin sera effectif dès la rentrée de septembre 2026. Celui-ci sera assuré par l'ATSEM dans les locaux du périscolaire.

En conséquence, Madame le Maire propose le fonctionnement suivant :

- Les enfants sont accueillis entre 7h15 et 8h15 (les lundis, mardis, jeudis et vendredis) hors vacances scolaires
- La capacité est limitée à 10 élèves avec priorité aux enfants de Witternheim
- Les inscriptions se font de préférence avant septembre, mais seront toutefois acceptées tout au long de l'année

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise en place de l'accueil du matin.

DECIDE de fixer un tarif à 3,38 € par jour et par enfant.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Voté à 15 voix pour

4. Droit de préemption urbain

Madame le Maire expose qu'une déclaration d'intention d'aliéner (D.I.A.) a été reçue. La DIA, envoyée par Maître DE DAMAS notaire à MOLSHEIM, concerne un bien non bâti de 15 ares cadastré 1006/B (21 rue de Neunkirch).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RENONCE à son droit de préemption.

Voté à 15 voix pour

5. Présentation du rapport annuel du SDEA

Madame le Maire rappelle que, conformément à l'article D 2224-3 du CGCT, il appartient de présenter aux membres du Conseil Municipal le rapport annuel 2025 du SDEA concernant l'eau, l'assainissement et le Grand Cycle de l'Eau des Dignes de l'III.

6. Travaux

- Un grand merci aux personnes présentes lors de la journée citoyenne organisée le 15 août 2026. Les enfants pourront profiter de locaux propres pour la rentrée scolaire. Des travaux d'isolation ont également eu lieu au niveau d'une des salles de classe de l'école.
- Dans un contexte où les vagues de chaleur se multiplient, une réflexion est menée afin de végétaliser une partie de la cour de l'école. Des dispositifs de brassage d'air seront également mis en place dans les deux salles de classe.
- Il y a eu une révision de l'ensemble des contrats de ménage des bâtiments communaux.
- Pour proposer une cession de lot de bois de chauffage cette année, nous prévoyons de faire un tour des forêts communales au cours de l'automne.
- Le conteneur à verre qui se trouve rue d'Hilsenheim va être déplacé à hauteur de l'atelier communal. Afin de garantir la propreté et la sécurité, un espace dédié sera mis en place.

7. Divers

- Ces dernières semaines, les élus ont rencontré Monsieur Michel ROBQUIN, Sous-Préfet de Sélestat-Erstein, Madame Elsa Schalck, sénatrice, et Madame Laurence MULLER-BRONN, sénatrice.
- La prochaine collecte du don du sang aura lieu mercredi 7 octobre 2026 à Witternheim. Nous comptons sur votre participation.

Fin de séance à 23h00.

BOURGEOIS Patricia	DUTTER Claire	FREY Rebecca ABSENTE
FUCHS Elsa	GAUTSCH Audrey	GOETZ Jean-Pierre
GRAYER Christian	GROSHENS Geneviève	HAUG Cédric
KRETZ Jérôme ABSENT	KRZYZOWSKI Christian	MEYER Marie-Pia
SCHMELTZ Mathieu ABSENT	SCHNEIDER Raphaël	ZELLER RINGEISEN Cédric